

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 114 (1981)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Emil Peter Hürlimann

1898 bis 1980



Unter den zwei Dutzend fünfzehn- bis siebzehnjährigen Burschen, die sich im April 1915 im Seminar auf dem Muristalden zusammenfanden und fortan dessen 57. Promotion bildeten, nahm Emil Peter Hürlimann (sein zweiter Vorname lautete damals noch Daniel) von Anfang an eine besondere Stellung ein, obwohl er sich in keiner Weise jemals absonderte: Er kam von Basel her und bereicherte die ohnehin bestehende sprachliche und charakterliche Vielfalt um einen Wesenszug eigener Prägung. Und seltsam: gleich fühlte er sich im Kreise seiner neuen Kameraden heimisch; der Enge einer streng pietistischen Familie entronnen – der Vater war Basler Stadtmissionar –, genoss er es, einer Klassengemeinschaft anzugehören, die sich jeder Spielart von eifernder Einseitigkeit konsequent versagte. Durch alle folgenden Jahre und Jahrzehnte hindurch blieb er denn auch mit seinen 57er Kameraden in einer herzlichen und selbstverständlichen Freundschaft verbunden.

Der junge Primarlehrer fand 1919 eine Stelle an der Gesamtschule Seehof/Elay im Jura. Nach zwei Jahren kehrte er zum Weiterstudium nach Bern zurück, und wiederum zwei Jahre später erwarb er sich das Patent als Sekundarlehrer sprachlich-historischer Richtung. – Im Herbst desselben Jahres kam E.P. Hürlimann an die damals noch zweiteilige Sekundarschule Laupen. Hier nun sollte er endgültig Wurzeln schlagen, hier seine bedeutende Lebensleistung vollbringen: als vorbildlicher Lehrer, der seine Schüler mit Sachkenntnis und methodischem Geschick, aber auch mit einem guten Schuss angeborenen Humors und mit viel gütiger Menschlichkeit zu führen verstand; als geachteter, stets hilfsbereiter Gemeindebürger; als gewandter Organist und – nicht zuletzt – als Erforscher und Kundler der bedeutungsvollen Laupener Ortsgeschichte.

Denn der Geschichte gehörte E.P. Hürlimanns ganz besondere Liebe. Ungezählten Besuchern des Sensestädtchens war er in all den Jahren ein kundiger Führer; in vielen Publikationen teilte er seine Forschungsergebnisse einer interessierten Öffentlichkeit mit. 1939 – es war das grosse Jubiläumsjahr – erschien die grundlegende Darstellung «Burg und Festung Laupen», 1963 kam als Nr. 91 der Heimatbücher das reich bebilderte Heft «Laupen» heraus. Zusammen mit seinem einstigen Schüler Hans Rudolf Hubler verfasste er die Jahrhundertsschrift seiner Schule: «Sekundarschule Laupen 1866–1966». Ein schöner Kommentar zum Schulwandbild «Die Burg» vervollständigt die Liste dieser lokalhistorischen Veröffentlichungen. Nicht vergessen seien schliesslich Hürlimanns belletristische Beiträge zur Ortsgeschichte von Laupen. 1944 erschien als SJW-Heft die fesselnde «Bubengeschichte aus dem alten Laupen»: «Rolf, der Hintersasse», 1945 folgte, von der schweizerischen Schuljugend ebenso freudig begrüsst, eine Fortsetzung: «Rolf schafft's».

Nach vierzigjähriger Lehrtätigkeit verliess Emil P. Hürlimann die Schule (1963). Er wohnte zunächst weiterhin hoch oben im Schloss «seines» Städtchens. Als jedoch der grosse Rumor eines Schloss-Umbaus in Sicht kam, zog er von Laupen weg – gewiss nicht ohne Wehmut – und liess sich, nach einem kurzen «Zwischenhalt» in Jegenstorf, 1975 auf der Sonnenterrasse über dem Thunersee nieder, nicht zuletzt in der Hoffnung, das Sigriswiler Klima werde sich günstig auf die gefährdete Gesundheit seiner Frau auswirken. Leider starb Frau Lotte Hürlimann-Lux schon zwei Jahre später. Ihr Tod war ein harter Schlag für unsern Freund, doch fügte er sich, seiner sachlichen Art gemäss, tapfer ins Unvermeidliche. Es bewahrheitete sich übrigens auch hier wieder: Arbeit, vor allem Arbeit im Dienste des Mitmenschen, ist der beste Helfer im Kampf gegen Trauer und Einsamkeit.

Im Vorsommer des letzten Jahres machten sich die ersten Anzeichen der heimtückisch schleichenden Krankheit bemerkbar, der er rund vierzehn Tage vor Weihnachten erliegen sollte.

Er sah dem Kommenden klaren Auges und nüchternen Sinnes entgegen. Kurz vor seinem ersten Spitalaufenthalt sagte er einem zu Besuch weilenden Freund: «Gäll,

Inhalt – Sommaire

† Emil Peter Hürlimann	21
Frühschuljahrbeginn oder Spätsommeranfang?	22
Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform	23
Extrait des délibérations de l'Assemblée des délégués de la SEJB	25

d Froue tüe mängisch bim Lisme abnäh; i müess itz o abnäh.» (Übrigens ein Beleg für seine lebenslange Freude am Spiel mit sprachlichen Doppelspurigkeiten.) Der Hinschied dieses aufrechten bernischen Schulmannes mit baslerischem Heimatschein hinterlässt in der Familie seiner Tochter und in einem nach Hunderten zählenden Freundes- und Bekanntenkreis eine schmerzliche Lücke.

H. S.

Frühschuljahrbeginn oder Spätsommeranfang?

Erklärung der Sektion Oberhasli

Als im Sommer des letzten Jahres die Vernehmlassung zum Spätsommeranfang an die Sektionen des BLV erging, beschloss die Sektion Oberhasli, zu gegebener Zeit mit Stellungnahmen in die Lokalpresse und in ihr Vereinsorgan zu gelangen.

Dieser Zeitpunkt scheint nun gegeben.

Einleitend sei bemerkt, dass die Sektion in der damaligen Sitzung vom 20. Mai 1980 einstimmig Nichteintreten auf die Vernehmlassung beschlossen hatte. Sie sah in der Art und Weise, wie durch die unterbreiteten Gesetzes- und Dekretsentwürfe der Spätsommerbeginn eingeschmuggelt wird, eine Manipulation des Grundsatzentscheides «Frühjahr- oder Herbstschulbeginn», gegen welche sie sich in aller Form verwahrte. Aufhorchen liess sie ein ihr später zugegangener Hinweis, dass es weder der ED noch dem BLV freistehe, das Problem des Schuljahresbeginns aufzugreifen oder ruhen zu lassen. (Offenbar kommt einem demokratischen Volksentscheid überhaupt keine Auftragsbedeutung mehr zu.) Nach weitem gründlichen Aussprechen ergab sich den Sektionsmitgliedern kein Argument, das berechtigt, den Volksentscheid von 1972 in einer so glatten Art zu überspielen.

Wenn heute, nach Ergebnissen von Umfragen, wie sie auch das Amtliche Schulblatt veröffentlicht, im BLV eine kleine Mehrheit für den Spätsommerbeginn entschieden hat, so steht dem zumindest eine andere interessante Tatsache gegenüber, nämlich der KOSLO-Bericht von 1979. Nach diesem Bericht haben sich damals im Kanton Bern 222 Lehrkräfte für den Frühjahrschulbeginn ausgesprochen und ganze 388 für einen Spätsommerbeginn.

In regelmässigen Abständen werden nun seit Monaten in der Presse Artikel publiziert, die den Herbstschulbeginn als praktisch beschlossene Sache für den Kanton Bern darstellen. Das Mühlrad der Argumente ist bereits tüchtig in Schwung: Man weist auf die Region Biel hin und den Südjura, die einen Herbstschulbeginn dringend benötigen, oder redet von unserer Grenzlage zu den welschen Kantonen. Dass der Herbstschulbeginn mit dem esprit romand nichts zu tun hat und wie man die Romandie mit der Behauptung, die deutschschweizerischen Kantone würden zum Herbstschulbeginn übergehen, in den Herbstschulbeginn manövierte, davon spricht heute niemand mehr. Dann rückt man immer noch mit dem Ladenhüter auf «Herbstschul-

beginn-Koordination». Als Stimmungsmache eignet sich ferner das nebulöse Gerede von all den Kindern, welche unter den unkoordinierten Schulanfängen zu leiden hätten. Wo solches nicht mehr verfängt, gibt man sich realpolitisch und behauptet, dass sich der Spätsommerbeginn als politische Notwendigkeit quasi aus sich selbst begründet usw. ... Man redet in warmem, verständnisvollem Ton dem Volk zu und weist auf eine weitverbreitete Zustimmung zum Herbstschulbeginn hin. Aus allem geht hervor, dass die Promotoren des Spätsommerbeginns und ihre «tricky-boys» gute Arbeit geleistet haben und es zweifellos weiter tun werden. Nach den Presseberichten wird nur noch das Referendum zu einer Abstimmung führen. Man greift hier zwar dem Grossen Rat vor. Wie bekannt, hat die grossrätliche Kommission die Verschiebung des Schulanfangs mit deutlicher Mehrheit befürwortet. Es ist sehr wahrscheinlich, dass ihr der Grosse Rat zustimmt, doch liegt es in seiner Kompetenz, die Sache trotzdem, ohne das Referendum abzuwarten, zur Abstimmung zu bringen.

Dieser Entscheid ist abzuwarten.

Die Sektion Oberhasli des BLV ruft alle Kolleginnen und Kollegen der bernischen Lehrerschaft, welche bis jetzt für den Frühjahrschulbeginn eingetreten sind und diese Auffassung nach gründlichem Durchdenken immer noch vertreten können, dazu auf, entschlossen in den kommenden Gesprächen und Auseinandersetzungen für den Volksentscheid von 1972 einzutreten. Niemand lasse sich beirren durch die Umrede, dies habe im heutigen Zeitpunkt keinen Sinn mehr; es sei nutzlos. Sinn und Bedeutung hat es jedenfalls.

Die Sektion Oberhasli ist der Auffassung, dass es auch heute weder stichhaltige pädagogische noch politische Gründe gibt, den Volksentscheid von 1972, in der sich der Kanton eindeutig für den Frühjahrschulbeginn ausgesprochen hat, zu ignorieren; im Gegenteil, sie glaubt, dass es vor allem aus politischen Gründen notwendig ist, gegenüber einer üblen Ermüdungstaktik, die fortwährend klare Volksentscheide zu umspielen sucht, am Frühjahrschulbeginn festzuhalten. Nachteile erwachsen daraus niemandem, denn eine gesamtschweizerische Schulanfangskoordination wird in der nächsten Zeit nicht zustande kommen, auch wenn Bern zum Spätsommerbeginn wechselt. Gewisse Erziehungsdirektionen rechnen bereits damit. Zwei verschämte Meldungen machten darauf aufmerksam, besonders aufschlussreich ist diejenige von Basel-Stadt, in der zu vernehmen war, Basel würde sich dem Entscheid Berns anschliessen. Offenbar nimmt man an, dass die Entscheide von Bern und Zürich verschieden ausfallen könnten. Auffallend war jedenfalls, dass die Zürcher Presse im Verlaufe der letzten Monate sehr fleissig mit Berner Artikeln zum Spätsommerbeginn beliefert wurde, was umgekehrt selten der Fall war, weil es vom Zürichsee her weit weniger einheitlich befürwortend tönte. Die überwiegend ablehnende Haltung der Zürcher Lehrerschaft wurde hier praktisch totgeschwiegen.

Anzustreben ist nun die offene Auseinandersetzung. Die Sektion Oberhasli will sie fördern helfen, auch auf die Gefahr hin, das man ihr Randgebiet-Komplexe unter-schieben möchte.

Für die Sektion Oberhasli BLV
Der Präsident: N. Dunkel



Kursprogramm 1981

Technische Grundkurse

Der Besuch eines technischen Grundkurses ist Bedingung, um den betreffenden Fachunterricht erteilen zu dürfen. Absolventen des zweijährigen Ausbildungskurses für Maturanden, welche das Wahlpflichtfach Handfertigkeit belegt hatten, besuchen mindestens die erste Hälfte eines Grundkurses. Materialkostenbeiträge für Holz- und Metall-Grundkurse Fr. 60.-, für Kartonage-Grundkurse Fr. 30.-.

Grundkurse Holzarbeiten

16.15.8

Raum Bern, 4 Wochen, 6.-31. Juli 1981, Fritz Jungen, Schulhaus Boden, 3715 Adalboden.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.9

Thörishaus, 2 x 2 Wochen, 6.-17. Juli und 28. September-9. Oktober 1981, Alois Heller, Sensemattstrasse, 3174 Thörishaus.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.10

Krauchthal, 2 x 2 Wochen, 6.-17. Juli und 28. September-9. Oktober 1981, Andreas Anliker, Bannholzrain, 3326 Krauchthal.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.11

Interlaken, 2 x 2 Wochen, 6.-17. Juli und 28. September-9. Oktober 1981, Ueli Neuenschwander, Flüela, 3852 Ringgenberg.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.12

Burgdorf, 2 x 2 Wochen, 30. März-10. April und 13.-24. Juli 1981, Melchior Grunder, Oberburgstrasse 19f, 3400 Burgdorf.

Anmeldungen bis 15. Februar 1981

16.15.13

Biel, 2 x 2 Wochen, 6.-17. Juli und 5.-16. Oktober 1981, Alfred Kormann, Insstrasse 69b, 3225 Müntschemier.

Anmeldungen bis 30. April 1981

Grundkurse Kartonagearbeiten

16.15.15

Alchenflüh, 2+1 Wochen, 6.-17. Juli und 1 Woche September/Oktober 1981 nach Absprache, Martin Staub, Hauptstrasse 46, 3422 Alchenflüh.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.16

Bern, 3 Wochen, 6.-24. Juli 1981, Christian Jaberg, Dorfstrasse 18, 3032 Hinterkappelen.

Anmeldungen bis 30. April 1981

16.15.17

Gümligen, 3 Wochen, 28. September-16. Oktober 1981, Ruth Kunz, Nydeggestalden 32, 3011 Bern.

Anmeldungen bis 30. April 1981

Grundkurs Metallarbeiten

16.15.19

Biel, 2 x 2 Wochen, 30. März-10. April und 6.-17. Juli 1981, Willi Huber, Zionsweg 41, 2503 Biel, und Friedrich Nobs, 2555 Brügg.

Anmeldungen bis 15. Februar 1981

Fortbildungskurs Kartonagearbeiten

16.15.18

Konolfingen, 1 Woche, 27.-31. Juli 1981, Hans Bucher, Burgdorfstrasse, 3510 Konolfingen. Materialkosten ca. Fr. 20.-. Bedingung: besuchter Grundkurs.

Anmeldungen bis 30. April 1981

Übrige Kurse

Umgang mit Holzbearbeitungsmaschinen und Unfallverhütung

16.15.14

Bern, 3 Mittwochnachmittage, ab 29. April 1981, Alfred Keller, Brunnmattstrasse 71a, 3007 Bern.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Emaillieren

16.15.25

Bern, 6 Mittwochnachmittage, ab 28. Oktober 1981, Trudi Scheidegger, Waldmannstrasse 45, 3027 Bern. Materialkosten ca. Fr. 45.-.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

Peddigrobrflechten

16.15.30

Köniz, 1 Woche, 6.-10. Juli 1981, Heinz Federer, Wiesenstrasse 20, 3098 Köniz. Materialkosten ca. Fr. 50.-.

Anmeldungen bis 30. April 1981

Flechten mit Weidenruten

16.15.31

Raum Bern, 1 Woche, 28. September-2. Oktober 1981, Paul Wälti, Ägertenstrasse 29, 3800 Interlaken. Materialkosten ca. Fr. 55.-.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

Werken mit Ton

16.15.20

Bern-Gäbelbach, 1 Woche, 30. März-3. April 1981, Catherine Radelfinger, Tavelweg 10, 3006 Bern. Materialkosten ca. Fr. 50.-.

Anmeldungen bis 15. Februar 1981

16.15.21

Bern-Gäbelbach, 1 Woche, 12.-16. Oktober 1981, Catherine Radelfinger, Tavelweg 10, 3006 Bern. Materialkosten ca. Fr. 50.-.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

16.15.22

Grosshöchstetten, Fortsetzungskurs, 8 Donnerstag-abende, je 18-20.30 Uhr, ab 23. April 1981, Hans-Rudolf Näf, Hübeli, 3533 Bowil. Materialkosten ca. Fr. 50.-.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Glasritzen

16.15.32

Bern, 2-3 Mittwochnachmittage, ab 29. April 1981, Heidi Rheiner, Alpenweg 4, 3123 Belp. Materialkosten ca. Fr. 20.-.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Reliefbau

16.10.20

Biel-Geyisried, 1 Woche, 30. März–3. April 1981, Paul Stuber, Tessenbergstrasse 34, 2500 Biel. Materialkosten ca. Fr. 30.–.

Anmeldungen bis 15. Februar 1981

Dekoratives Brennen mit Brennstempeln

16.15.33

Bern, 6 Mittwochnachmittage, ab 29. April 1981, Hannes Grauwiler, Niederbach, 3431 Schwanden i. E. Materialkosten ca. Fr. 50.–.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Bau einfacher Musikinstrumente und ihre Anwendung im Unterricht

16.15.28

Raum Bern, 1 Woche, 3.–7. August 1981, Ursula Büchi, Berchtoldstrasse 56, 3012 Bern, und Susanna Hartmann, Bern. Materialkosten ca. Fr. 30.–.

Anmeldungen bis 10. Mai 1981

Werken zur Urgeschichte

16.10.13

Bern, 1 Woche, 30. März–3. April 1981, Max Zurbuchen, Leiter der Steinzeitwerkstätte Schloss Hallwil, Boniswilerstrasse 415, 5707 Seengen.

Anmeldungen bis 15. Februar 1981

16.10.14

Bern, 1 Woche, 28. September–2. Oktober 1981, Max Zurbuchen, Boniswilerstrasse 415, 5707 Seengen. Materialkosten ca. Fr. 35.–.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

Werken und Gestalten auf der Unterstufe

16.15.45

Laupen, 1 Woche, 6.–10. Juli 1981, Regina Schär, Eichenweg 3, 3177 Laupen, und Rosemarie Meli. Materialkosten ca. Fr. 25.–.

Anmeldungen bis 30. April 1981

Basteln auf der Unterstufe

16.15.43

Bern, 6 Mittwochnachmittage, ab 6. Mai 1981, Trudi Anderegg, Nägeligasse 4, 3011 Bern. Materialkosten ca. Fr. 20.–.

Anmeldungen bis 10. März 1981

16.15.44

Bern, 6 Mittwochnachmittage, ab 28. Oktober 1981, Trudi Anderegg, Nägeligasse 4, 3011 Bern. Materialkosten ca. Fr. 20.–.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981.

Physik: Elektronik

16.11.20

Wabern bei Bern, 1 Woche, 28. September–2. Oktober 1981, Gerhard Gmünder, Bucheggweg 18, 3612 Steffisburg. Kosten für Experimentierkasten Fr. 240.– bis Fr. 260.–.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

16.11.21

Steffisburg, 1 Woche, 5.–9. Oktober 1981, Gerhard Gmünder, Bucheggweg 18, 3612 Steffisburg. Kosten für Experimentierkasten Fr. 240.– bis Fr. 260.–.

Anmeldungen bis 10. Juni 1981

Verwendung von Dokumenten im Geschichtsunterricht

16.10.26

Bern, Staatsarchiv, 7 Mittwochnachmittage, ab 22. April 1981, Dr. Karl Wälchli, Buchenweg 3, 3097 Liebefeld. Materialkosten ca. Fr. 20.–.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Alpenblumen und ihre Umwelt

16.11.2

Schynige Platte ob Interlaken, 1 Woche, 3.–7. August 1981, Dr. Otto Hegg, Landorfstrasse 55, 3098 Köniz. Beitrag der Teilnehmer an Unterkunft und Verpflegung ca. Fr. 70.– Ausserkantonale ca. Fr. 110.–.

Anmeldungen bis 10. Mai 1981

Italienisch: Verständigung mit den Eltern unserer fremdsprachigen Schüler

16.8.4

Bern, Sommersemester, wöchentlich 2 Lektionen, Beginn: 23. April 1981, 19.30 Uhr, Doris Hochheimer, Stegenweg 30, 3172 Niederwangen. Materialkosten ca. Fr. 15.–.

Anmeldungen bis 10. März 1981

Unsere Kurse stehen sämtlichen Lehrkräften aller Stufen und Fachrichtungen offen.

Die Kurse werden durchgeführt, sofern die dazu notwendigen Kredite bewilligt werden und genügend Anmeldungen vorliegen.

Angemeldete, welche den Kursen fernbleiben, haften für die entstandenen Organisations- und Materialkosten.

Ausführliche Informationen über unsere Kurse finden Sie im Jahresprogramm 1981/82 für Lehrerfortbildung Bern.

Bitte beachten Sie die Anmeldetermine. Für die Anmeldungen verwenden Sie am besten unsere vorgedruckten Kurskarten oder Postkarten. Bitte für jeden Kurs und Teilnehmer eine besondere Karte verwenden. Alle Anmeldungen sind an unsern Kurssekretär, Herrn Jörg Klopfenstein, Kranichweg 9, 3074 Muri, zu senden.

Anmeldeschema: Kurs-Nr. -titel -ort, Name, Vorname, genaue Adresse mit Postleitzahl, Telefon-Nr., Schulstufe, Fachrichtung, Schulort, Bemerkungen wie z.B. bereits besuchte Grundkurse, berufliche Vorbildung, Datum und Unterschrift.

Vorstand 1981

Arbeitsausschuss

Präsident: Keller Alfred, Lehrer, Brunnmattstrasse 73a, 3007 Bern

Vizepräsidentin: Rheiner Heidi, Sekundarlehrerin, Alpenstrasse 4, 3123 Belp

Sekretär: Hofmann Albin, Lehrer, Kirchbühlweg 32, 3007 Bern

Kassier: Friedli Fritz, Lehrer, Kirchbergerstrasse 51, 3008 Bern

Kurssekretär: Klopfenstein Jörg, Lehrer, Kranichweg 9, 3074 Muri

Übriger Vorstand

Aegerter Ernst, Lehrer, 3766 Boltigen

Glatz David, Schulinspektor, Nelkenweg 6, 4900 Langenthal

Gründer Gerhard, Lehrer, Bucheggweg 18,
3612 Steffisburg
Huber Willi, Lehrer, Zionsweg 41, 2503 Biel
Jaberg Christian, Sekundarlehrer, Dorfstrasse 18,
3032 Hinterkappelen
Jenzer Andreas, Schulinspektor, Gerbelacker 53,
3063 Ittigen (neu vorgeschlagen)
Jungen Fritz, Lehrer, Schulhaus Boden,
3715 Adalboden
Leuenberger Dora, Arbeitslehrerin, Hübeliweg 3,
3052 Zollikofen
Liechti Wilhelm, Seminarlehrer, Blumenstrasse 17,
4900 Langenthal

Schütz Peter, Lehrer, Bleichestrasse 25, 4900 Langenthal
Spring Markus, Lehrer, Rüegsaustrasse 38,
3415 Rüegsauchachen
Streit-Dubach Rösli, Lehrerin, Faulenbachweg 24,
3700 Spiez
Villars-Kobi Margrit, Lehrerin, Hauptgasse 32,
2562 Port

Rechnungspassatoren

Schwander Peter, Lehrer, Zollhausstrasse 66e,
2504 Biel (bis 1981)
Hofer Kurt, Lehrer, Büschliackerstrasse 7,
3098 Schliern-Köniz (bis 1983)

L'Ecole bernoise

Extrait des délibérations de l'Assemblée des délégués de la SEJB

Mardi 25 novembre 1980, à l'Hôtel de la Couronne,
à Sonceboz

Les délégués de la Société des enseignants du Jura bernois se sont réunis en assemblée le 25 novembre 1980. Il appartient tout d'abord à Jacques Paroz, président de la SEJB, de les saluer et de les remercier de leur dévouement. Il salua également la présence de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la SPR, et ouvrit la séance.

Bureau de l'Assemblée des délégués

Les statuts de la SEJB prévoient, à l'article 4.3.2, que l'Assemblée des délégués est dirigée par un bureau. Il se compose d'un président, de deux vice-présidents choisis parmi les délégués et du secrétaire. Le CC/SEJB estime que le président et les deux vice-présidents doivent venir chacun d'une section différente. Il souhaite également que le président ne fasse pas partie de la même section que le président du CC.

C'est pourquoi le CC/SEJB a pris les contacts nécessaires et propose les collègues suivants pour la formation du bureau:

Président: Michel Lanève, maître secondaire, Bienne
Première vice-présidente: Violaine Némitz, institutrice, Malleray

Deuxième vice-président: Georges Marti, instituteur, Tramelan

Les délégués acceptent ces propositions par acclamation.

M. Michel Lanève remercie les délégués de la confiance qu'ils ont témoignée. En demandant aux membres de le soutenir dans l'accomplissement de sa tâche, il les assure qu'il mettra tout en œuvre pour une activité féconde et sereine de la SEJB.

Procès-verbal de l'AD/SEJB du 21 mai 1980

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la SEJB du 21 mai 1980 a été envoyé à tous les délégués, aux présidents des sections, aux présidents des organisations de degrés ainsi qu'aux membres du Comité central. Afin qu'un plus grand nombre de collègues soient informés des activités de la SEJB, il est décidé de publier doréna-

vant des extraits des PV dans les journaux corporatifs. Le PV de l'AD/SEJB du 21 mai 1980 est ensuite accepté à l'unanimité avec remerciements au secrétaire.

Rapport d'activité du Comité central de la SEJB

Jacques Paroz, président du CC/SEJB, présente ensuite le rapport d'activité pour l'année 1979/1980. Nous nous permettons de le publier in extenso:

Préambule

Ce rapport concerne la période allant de la mise en place du premier Comité central de la SEJB, le 21 août 1979, jusqu'à fin juin 1980. A l'avenir, ce rapport d'activité sera présenté à l'AD/SEJB d'automne, alors que les comptes et le budget seront soumis à l'AD/SEJB de printemps.

Grandes lignes

Cette année a été marquée en particulier par la procédure de réélection du corps enseignant bernois. Mais l'activité de la SEJB s'est également déployée sur d'autres plans, tant cantonal que romand. Cela s'est concrétisé par de nombreuses séances, le plus souvent fort longues! D'un autre côté, avec la création d'une nouvelle association, il a fallu chercher quantité de représentants de la SEJB pour repourvoir les postes vacants, ce qui n'est pas chose facile, et mettre en place de nouvelles structures. Pour l'instant, tout n'est pas réalisé.

Quelques généralités

Dans sa séance constitutive du 21 août 1979, le CC a pris congé des membres démissionnaires du Comité provisoire (M^{mes} Francine Calame, Priscilla Simon, et MM. Jean-Pierre Monti et René Lautenschlager), en les remerciant de leur activité et au sein du comité. Dans le même temps, le CC accueillait leurs successeurs (M^{mes} Jacqueline Bassin, Monique Gobat, Marie-Jeanne Riat, et MM. Daniel Kunz et Denis Racle), les félicitant de leur disponibilité. Il fut ensuite procédé à la répartition des charges; un seul poste resta vacant, celui de vice-président, malgré la décision suivante, dûment protocolée: «Le poste de vice-président ne conduit pas nécessairement à la présidence». On chercha tout aussi vainement un rédacteur cantonal à l'«Educateur». Heureusement, le CC trouva suffisamment de membres pour réunir l'AD/SEJB le 21 mai 1980, ainsi que les trois vérificateurs des comptes SEJB.

Au cours de cette période 1979/80, quelques changements sont intervenus dans la composition du comité: en décembre 1979, M. Denis Racle, nommé adjoint au chef de service de l'enseignement, était remplacé par M. Jean-Pierre Schenk; en mai 1980, M^{me} Marie-Jeanne Riat était remplacée par M. Jean-René Luthy, alors qu'en juin, M^{me} Judith Schenk

succédait à M. Pierre Chausse, en tant que déléguée au Comité cantonal de la SEB.

La SEJB fut représentée aux obsèques de M. Hans Rudolf Neuenschwander, président de l'AD/SEB.

Le Comité central a en outre préparé diverses AD/SEB et SPR, ainsi que d'autres rencontres, telles que CS-1-SPR, DIP-SEB, CC/SPR.

Sur le plan cantonal, il a rencontré à plusieurs reprises M. Urs Kramer, avec lequel il a été décidé l'organisation de séances informelles, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Partages

Conformément aux décisions prises, le SEJ et la SEJB se sont réunis à plusieurs reprises pour procéder au partage des biens du CIP et du Fonds Mimosa. Les négociations se sont déroulées dans un climat serein et empreint de bonne volonté.

La fortune du CIP, se montant à 25 220 fr. 10, a été partagée en fonction du nombre de membre respectifs des deux sections, et il revient à la SEJB 13 518 fr. 45, soit 6015 fr. 10 en matériel et 7503 fr. 35 en espèces. Cette dernière somme sera attribuée au futur Centre de documentation pédagogique du Jura bernois. L'acte de partage a été signé le 21 mai 1980 par les deux sections.

Pour le Fonds Mimosa, il s'agissait surtout de mettre sur pied deux commissions distinctes en fonction de la création du canton du Jura, et de prendre les mesures administratives nécessaires pour que l'argent récolté dans chaque région soit envoyé à la commission concernée. Celle du Jura bernois a pu être rapidement complétée.

Signalons enfin que le CC est intervenu auprès du SEJ à propos du partage de la fortune de l'Association jurassienne des maîtresses d'ouvrages, une erreur d'ordre financier étant apparue dans les comptes. La situation est aujourd'hui réglée, à la satisfaction générale.

Programmes romands

Le CC a participé à plusieurs enquêtes lancées sur les plans romand ou suisse:

- mise sur pied des forums des enseignantes en EF et TA;
- enquête restreinte concernant l'éducation civique;
- enquête Math 4 à 9;
- discussion du programme-cadre COROF;
- lancement du projet SIPRI.

Dans le même ordre d'idées, le CC a pris position, en approuvant la requête de la SPR, à propos du budget de l'IRDP, demandant son augmentation et non sa limitation. Cet institut représente un lieu privilégié de rencontre entre enseignants et associations de tous les degrés, de l'école enfantine à l'université.

Associations de degré

Un premier contact a été établi avec les maîtres des écoles professionnelles (AMEP), qui souhaitent arriver à une meilleure collaboration avec les enseignants primaires et secondaires concernés par le problème du choix professionnel des élèves, par une meilleure connaissance des problèmes et des exigences respectifs.

Le CC a aussi été représenté à une séance de la section jurassienne de l'Association suisse d'aide aux handicapés mentaux, qui rassemble les enseignants des classes particulières.

Il a apporté son appui à l'AEPSJB, qui craint des répercussions néfastes de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en ce qui concerne l'application des programmes d'éducation physique.

Le comité a également donné suite à une demande des maîtres de l'Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier, qui envisagent de s'affilier à la SEB.

Une autre demande a été examinée avec soin: au vu des expériences réalisées depuis quelques années, les maîtresses de 1^{re} et 2^e années souhaitent que l'âge d'entrée à l'école soit retardé, afin d'éviter à certains élèves trop jeunes de connaître de grandes difficultés d'adaptation.

Enfin, il a pris connaissance de deux requêtes émanant des

maîtresses en EF: l'ouverture de cours de cuisine pour garçons de 9^e année, et le danger que peuvent représenter pour elles les cours de diététique qui seraient donnés à l'école par la FRC.

Toutes ces demandes ou requêtes ont été transmises à la SEB, en lui demandant de les étudier et de les transmettre à la DIP ou aux autorités compétentes.

Plan syndical

Le Comité central s'est occupé du problème de la décharge à 50 ans, demandant que les enseignants puissent bénéficier des deux leçons d'allègement au plus tard au début du semestre suivant celui au cours duquel ils atteignent 50 ans; il a aussi demandé à la CACEB la révision de l'âge de la retraite: elle devait permettre aux enseignants de prendre leur retraite à partir de 64 ans 9 mois, respectivement 62 ans 9 mois. Ces deux propositions ont été repoussées. Par contre, le principe de la retraite anticipée volontaire (3 ans au plus) a été accepté.

Il a approuvé une requête demandant la révision du règlement d'indemnisation des enseignants accomplissant des mandats publics (juges, députés). Il s'est penché sur le projet de révision des types et des disciplines de maturité, a pris position concernant la votation populaire du 8 juin 1980 au sujet de la révision partielle LEP/LEM, a approuvé les modalités de déplacement du début de l'année scolaire en automne pour la partie alémanique du canton de Berne et le canton de Zurich.

Le CC a été représenté à une séance d'information de la VPOD à Tavannes, en décembre 1979.

Dans un autre secteur d'activité, il a relancé le problème de l'appartenance des maîtres secondaires à la SPR: finalement, une trentaine d'entre eux ont demandé à rester membres de la SPR également.

Afin de contribuer à la lutte contre le chômage, le CC a mis sur pied un groupe d'études «Enseignants au chômage»: il a été difficile de trouver tous les membres. D'autre part, il a participé au lancement d'un projet-pilote de stage linguistique pour des enseignants alémaniques sans place, organisé dans le Jura bernois; 50 jeunes collègues se sont inscrits - en majorité des jeunes filles - et 17 enseignants de notre région ont accepté d'accueillir un stagiaire durant trois semaines. De l'avis général, cette initiative a connu un grand succès et elle sera renouvelée une autre année, avec l'appui financier de la DIP.

Suite à une demande de la SPR, le CC a consulté les sections au sujet d'un projet d'assurance mutuelle, qui n'a pas suscité un grand enthousiasme!

Réélections 1980

Ce problème a souvent mobilisé le CC, par un nombre important de séances, téléphones, lettres et autres entretiens. Il a dû réunir, le 24 juin 1980 à Saint-Imier, une assemblée générale extraordinaire de la SEJB, une pétition lui étant parvenue, munie du nombre de signatures requis. L'ordre du jour de cette assemblée était le suivant: information sur les réélections en cours; adoption d'une résolution de solidarité; soutien des associations faitières. En plus du secrétaire central de la SEB, M. Moritz Baumberger, le CC avait invité le président de la SPR, M. Jean-Jacques Maspéro.

Ce ne sont pas moins de 22 enseignants qui ont fait appel à l'intervention de responsables de la SEB. A fin juin 1980, il restait encore deux cas en suspens, à Reconvilier et à Lovresse. Quatre enseignants n'ont pas été réélus, six ont été réélus provisoirement pour un an, deux enseignants ont démissionné, et huit ont été réélus.

C'est sans nul doute possible le problème qui a causé le plus de soucis au Comité central et le plus de difficultés à tous ceux qui ont été concernés, tant ceux menacés de non-réélection que ceux qui sont intervenus pour les défendre.

Les réélections 1980 ont clairement montré les grandes lacunes de la procédure et la nécessité de revoir à fond, et à tous les niveaux, les nombreux aspects de ce problème, qui a suscité des passions et amené des tensions graves dans tous les milieux de notre région.

C'est pourquoi le Comité central a décidé de mettre sur pied une commission «Réélections», chargée d'étudier le problème et des propositions de modifications. Ce sera un travail difficile, mais le CC est persuadé qu'il est absolument nécessaire de s'y lancer le plus rapidement et le plus sérieusement possible.

C'est à l'unanimité que les délégués acceptent ce rapport d'activité.

Rapport d'activité de la Commission «Education permanente»

André Schwab, président de la Commission «Education permanente», présente ensuite le rapport d'activité de sa commission:

Pendant cette année, la Commission EP a été en veilleuse. Elle attendait d'être opérationnelle, c'est-à-dire que tous ses membres soient nommés. Elle a été convoquée deux fois:

- pour une prise de contact;
- pour mettre sur pied, en collaboration avec la Commission EP/SEB et le CC/SEJB, un stage linguistique et pédagogique pour de jeunes enseignants chômeurs germanophones, dans des classes du Jura bernois. Cette expérience sera renouvelée cette année.

Au cours de l'année, j'ai gardé le contact avec la Commission EP/SEB et la Commission EP/SPR.

Récemment, notre commission a reçu mandat du CC de mettre sur pied le Centre d'information et de documentation pédagogique pour le Jura bernois, après le partage de l'ancien CIP/SPJ.

La première séance nous a permis de prendre contact avec un groupe de collègues biennois désireux de mettre sur pied une «stencilothèque» locale. Il ressort de cette séance deux grandes options:

1. Créer un Centre d'information et de documentation pédagogique autonome qui serait une institution de la SEJB, financée par celle-ci et indépendante de l'Etat.
2. Puisqu'un Centre d'information et de documentation est prévu dans le Centre interrégional de Tramelan, nous pouvons devancer la réalisation de ce projet en demandant à la DIP, par l'intermédiaire de la SEJB, l'instauration d'une solution de transition. Nous aurions ainsi une institution cantonale semblable à la «Schulwarte», institution qui serait reprise dans le centre de Tramelan une fois ce dernier en fonction.

Dans une discussion de ces deux options avec le CC, il a été décidé que nous choisirions la 2^e solution et que nous chercherions à établir un statut pour la période transitoire qui soit en accord avec les vœux du corps enseignant, consulté préalablement.

En outre, avec la collaboration du CC/SEJB, pour la SEB et en réponse à la demande de la DIP, nous allons organiser très prochainement une consultation sur la phase de formation complémentaire. Cette phase de formation complémentaire doit pallier l'impossibilité actuelle de prolonger la formation de base à six ans.

Les problèmes soulevés par les différents recyclages vont être examinés par notre commission.

Nous souhaitons vivement votre collaboration, de même que celle de tout le corps enseignant, par des suggestions, remarques et critiques ainsi que les réponses aux questionnaires qui seront proposés.

Dans la discussion qui suit le rapport, certains délégués demandent que les commissions soient mieux informées des cours de recyclage et des cours de perfectionnement. Il est toujours désagréable pour les collègues de sentir que certaines commissions considèrent ces cours comme du «bon temps» et font certaines difficultés pour accorder les congés nécessaires. Les démarches nécessaires seront entreprises afin d'améliorer cette situation. Certains

délégués font également part de leurs préoccupations après les premiers cours de «sensibilisation» du français rénové. Ils sont sceptiques quant à l'introduction de cette nouvelle méthode. La Commission «Education permanente» demande que les intéressés lui fasse part de leurs remarques et suggestions afin qu'elle puisse intervenir.

Le rapport de la Commission EP est ensuite accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Croix-Rouge Jeunesse

Violaine Némitz, présidente de la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SEJB, présente ensuite le rapport d'activité de cette commission qui a subi de profonds changements ces dernières années:

La Commission CRJ, fondée en 1975, doit se réorganiser après la formation du canton du Jura. Lors d'une rencontre du SEJ avec la SEJB (11 décembre 1979), le principe du partage des deux institutions est accepté par les deux parties. Une collaboration sera certainement plus facile lorsque chacune des régions se sera restructurée. Organisée dans chaque district, notre commission ne pose pas de grands problèmes de restructuration. Selon mandat confié par les Comités centraux SEJ-SEJB, l'ancienne commission est habilitée à assumer l'intérim jusqu'à la constitution des deux nouvelles commissions. Elle a notamment pour tâche l'examen des demandes faites au Fonds Mimosa sur l'avoir à fin 1979 et de procéder au partage du solde actif éventuel selon les directives adoptées. Ces dernières stipulent ce qui suit: jusqu'à fin 1978, les actions ont été communes sur l'ensemble du Jura. Les avoirs jusqu'à cette date seront partagés en deux. Pour l'année 1979, les comptes ont été établis de façon séparée pour les deux parties. Il est toutefois décidé de procéder aux versements demandés par les enseignants et les institutions avant de faire le partage. On tiendra alors compte des recettes et des dépenses dans le Jura et le Jura bernois.

La nouvelle Commission CRJ/SEJB

Elle a été constituée le 6 mai 1980. M^{me} Violaine Némitz, institutrice à Malleray, qui avait fait part de sa démission de l'ancienne commission est revenue sur sa décision et a accepté un nouveau mandat de présidente. Elle siégera avec M. Roland Krüttli, instituteur à Courtelary, M. Jean Pauli, instituteur à Diesse, M^{me} Irma Kiener, institutrice retraitée à Malleray, qui assurera la fonction de caissière, et M^{me} Marie-Gabrielle Holzmänn, institutrice à Lamboing. M. James Christe, secrétaire romand de la Croix-Rouge Jeunesse, assiste à toutes nos séances.

Vente du Mimosa 1980

La vente a été organisée indépendamment dans le canton du Jura et dans le Jura bernois. Elle a connu un vif succès puisque 55 598 fr. 60 ont été récoltés. Une part de 14 639 fr. 75 a été confiée à la gestion du Fonds Mimosa/Jura bernois.

Demandes au Fonds Mimosa

La commission a notamment pour tâche l'examen des demandes faites au Fonds Mimosa. Elle a accordé de nombreuses sommes d'argent demandées par les responsables locaux de la vente du Mimosa (aide camp de vacances, contributions aux frais dentaires, camp de ski, souliers pour enfants handicapés, aide aux enfants de familles modestes, etc.). Il ressort de l'examen des demandes que celles-ci sont formulées trop souvent d'une façon trop générale, bien qu'elles correspondent aux buts fixés.

La commission décide donc d'élaborer une formule de demandes plus précise permettant un meilleur contrôle de l'affectation et sur le respect du règlement adopté sur le plan national par la Commission d'organisation et de gestion du Fonds Mimosa. A ce jour, ces nouvelles formules sont faites et elles faciliteront beaucoup la répartition des demandes pour 1980.

D'autres activités de la Commission CRJ/SEJB et perspectives d'avenir

Si la commission gère le Fonds Mimosa, elle voudrait s'ouvrir également à d'autres problèmes de la Croix-Rouge Jeunesse. Elle participe à la formation de jeunes sauveteurs en finançant leurs cours.

Elle s'intéresse vivement à l'aide apportée par la Croix-Rouge aux enfants handicapés. Elle pourrait être amenée à jouer un rôle dans une nouvelle activité appelée à se développer au cours de cette année, soit: les cours de natation pour handicapés.

D'autre part la commission, par sa présidente, a été représentée à Berne à l'inauguration du nouvel autocar pour handicapés de la CRS.

Elle répondra certainement à la demande du Croissant-Rouge de Mauritanie, service secourisme et jeunesse, en leur offrant 250 exemplaires du «Geste qui sauve». Elle envisage également d'ouvrir à nouveau le dossier «L'enseignement des premiers secours dans les écoles».

Soulignons aussi la nécessité de coordonner les travaux dans les différentes commissions CRJ cantonales (Vaud, Jura, Jura bernois), de favoriser entre elles les relations amicales et les échanges d'expériences.

Le collègue Maurice Barraud précise encore qu'un cours d'introduction à la brochure «Le geste qui sauve» a été organisé en 1980. Si le nombre des participants était relativement restreint, tous se sont déclarés enchantés et un cours semblable sera organisé à nouveau l'année prochaine. Les délégués remercient la Commission Croix-Rouge Jeunesse de l'important travail qu'elle accomplit et acceptent le rapport à l'unanimité.

Programme d'activité 1981

Il est toujours difficile de savoir avec précision quelles seront les domaines dans lesquels la société sera engagée. Il y a cependant des activités qui devront être entreprises et Jacques Paroz les présente rapidement:

A part les activités habituelles sur les plans cantonal, romand et suisse, le Comité central travaillera plus spécialement à la réalisation des objectifs suivants:

Mettre en route la Commission «Réélections», sur laquelle reposent de grands espoirs.

Améliorer le fonctionnement des rouages de la SEJB, ainsi que les relations avec les comités de section.

Renforcer les liens avec d'autres associations ou groupements d'enseignants (AMEP, écoles d'ingénieurs, écoles enfantines, etc.).

Reprendre et approfondir l'étude de la création d'une commission permanente SEJB, la Commission pédagogique.

Etudier le plus rapidement possible, avec la DIP et la SEB, le problème de la décharge d'association, en examinant les implications financières et budgétaires des nombreuses représentations et délégations de la SEJB dans les commissions cantonales, romandes ou suisses.

Poursuivre l'étude de la question de l'assurance mutuelle, en suscitant un certain nombre de propositions.

Elaborer, par l'intermédiaire de la Commission EP/SEJB, un projet transitoire de Centre de documentation pédagogique pour le Jura bernois, afin de mettre à disposition des enseignants les documents que nous possédons déjà; dans un deuxième temps, collaborer à la réalisation d'un centre officiel, avec les différents partenaires concernés.

Relancer certaines revendications syndicales qui n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants pour l'instant: il s'agit notamment de la question des leçons de décharge à 50 ans, et de la proposition Minder à propos de l'âge de la retraite.

Commission «Réélections»

C'est à Jacques Paroz qu'il appartient de présenter encore rapidement les objectifs et le mandat de la Commission «Réélections» que le Comité central vient de mettre sur pied. Nous n'entrerons pas dans les détails, étant donné que cette commission a été présentée récemment dans un compte rendu d'une séance du CC/SEJB.

Dans les divers, deux problèmes sont encore évoqués brièvement:

– Une séance aura lieu prochainement avec des représentants de la Société des enseignants bernois et de la Direction de l'instruction publique pour discuter de la prise en charge des frais de remplacement lors de la participation des enseignants à des séances officielles.

– Jacques Paroz informe les délégués que certains enseignants de Bienne font circuler une pétition dans laquelle ils s'étonnent de la procédure de nomination du nouvel inspecteur primaire et du choix de la Direction de l'instruction publique.

Puis le nouveau président, Michel Lanève, remercie les délégués de leur collaboration et lève la séance.

Le secrétaire de la SEJB: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Bern, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Bern, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Bern.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Bern.